

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

- *En exercice* : 11
- *Présents* : 10
- *Votants* : 10

L'an deux mille vingt-six, le quatorze Septembre à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Port Launay dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Foyer Communal sous la présidence de **Monsieur CALVAR Gaël, Maire**

Date de la convocation : 03/09/2026

PRESENTS : MM Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :

- A. MIOSSEC,

P. MAO. a été élu(e) secrétaire de séance.

OBJET :

Consultation :

EPAGA

**Extension du site
Natura 2000
« Vallée de l'Aulne »**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la consultation des communes et des EPCI (Etablissements Publics de Coopération intercommunale) concernés par l'extension du site Natura 2000 « Vallée de l'Aulne ». Cette extension a été lancée en décembre 2023 et validée par le Comité de pilotage du site le 24 septembre 2025.

Ce projet est porté par l'EPAGA (Etablissement Public d'Aménagement & de Gestion de l'Aulne). Il a pour objectif d'inclure certains secteurs du bassin versant de l'Aulne porteurs d'enjeux écologiques forts centrés autour des poissons migrateurs, des chiroptères et de la mulette perlière.

En application des dispositions des articles L. 414-1 & R.414-3 du Code de l'Environnement, le Préfet demande au Conseil Municipal de rendre un avis dans un délai de 4 mois faute de quoi l'avis sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'Emettre** un avis Favorable à l'extension du site Natura 2000 « Vallée de l'Aulne ».

Vote :

- **Voix pour** : 10
- **Abstention** : 0
- **Contre** : 0

**Le Maire,
G. CALVAR,**



**Le Secrétaire,
P. MAO**